



Toujours plus haut... Toujours plus loin!

Contrat de services éducatifs pour l'année 2020-2021

École secondaire

Académie Marie-Claire

Nom d'un parent ou d'un tuteur: _____

Nom de l'élève: _____

Niveau: _____

Téléphone: _____

L'Académie Marie-Claire s'engage à dispenser à l'élève des services d'enseignement primaire en français et en anglais selon les modalités de ce contrat.

DURÉE : Les services éducatifs seront dispensés à partir du 25 août 2020 au 19 juin 2021.

Frais de scolarité (1 ^{er} enfant)	TOTAL	Services accessoires	GRAND TOTAL
16 910,00\$	16 910,00\$	1090,00\$ - Ces frais incluent: - Frais d'inscription (200,00\$) - Frais d'entretien (250,00\$) - Matériel éducatif (390,00\$) - Science et technologie (250,00\$)	18 000,00\$

Nouveaux parents: Une seule contribution scolaire (par famille et en un seul paiement) de 2000\$
Une contribution optionnelle du montant désiré à la fondation de l'Académie Marie-Claire

TOTAL CUMULATIF

MODALITÉS DE PAIEMENTS (Prélèvements pré-autorisés)

- Deux (2) paiements égaux de 8,455.00\$, totalisant 16,910.00\$: 30 août 2020 et 30 janvier 2021
 Dix (10) paiements égaux de 1,701.00\$, totalisant 17,010.00\$: débutant le 30 août 2020

Frais de scolarité (2 ^e enfant)	TOTAL	Services accessoires	GRAND TOTAL
15 910,00\$	15 910,00\$	1090,00\$ - Ces frais incluent: - Frais d'inscription (200,00\$) - Frais d'entretien (250,00\$) - Matériel éducatif (390,00\$) - Science et technologie (250,00\$)	17 000,00\$

MODALITÉS DE PAIEMENTS (Prélèvements pré-autorisés)

- Deux (2) paiements égaux de 7 955,00\$, totalisant 15 910,00\$: 30 août 2020 et 30 janvier 2021
 Dix (10) paiements égaux de 1 601,00\$, totalisant 16 010,00\$: débutant le 30 août 2020

Frais de scolarité (3 ^e enfant)	TOTAL	Services accessoires	GRAND TOTAL
14 910,00\$	14 910,00\$	1090,00\$ - Ces frais incluent: - Frais d'inscription (200,00\$) - Frais d'entretien (250,00\$) - Matériel éducatif (390,00\$) - Science et technologie (250,00\$)	16 000,00\$

MODALITÉS DE PAIEMENTS (Prélèvements pré-autorisés)

- Deux (2) paiements égaux de \$7,455.00, totalisant \$14,910.00: 30 août 2020 et 30 janvier 2021
 Dix (10) paiements égaux de \$1,500.00 totalisant \$15,010.00: débutant le 30 août 2020

Les frais incluent les services de garde jusqu'à 18h30, la surveillance des élèves pendant les journées pédagogiques et les frais du repas du midi à l'Académie Marie-Claire. N.B.: Des frais de 1\$ par minute seront chargés après 18h30. Ne sont pas inclus les activités parascolaires, l'uniforme et le transport.

(Les frais ci-dessous sont sujets à être modifiés)

Paiement par chèque: 100\$ additional fee. **Frais de retard:** 35\$, applicable à chaque mois de retard.

Paiement sans provision: Des frais de 25\$ seront appliqués pour tout chèque qui nous est retourné par la banque

Frais pour cours optionnels et sorties en sus.

Initiales du parent



ARTICLES 70 À 75 DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Article 70 : L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre.

Article 71 : Le client peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet par poste recommandée. Le contrat est résilié de plein droit à compter de la réception de l'avis.

Article 72: Si le client résilie le contrat avant que la prestation des services n'ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger qu'une indemnité n'excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants: le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Article 73: Si le client résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants:

- 1° le prix des services qui lui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulé dans le contrat;
- 2° à titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants: le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Article 74: Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'établissement doit restituer au client les montants qu'il a reçus en excédent de ceux auxquels il a droit.

Article 75 : Le client peut demander la nullité du contrat, s'il constate que l'élève a été admis aux services éducatifs en cause en contravention des dispositions régissant l'admission à ces services.

J'ai bien lu et compris tous les termes de cette entente. J'ai obtenu des réponses claires et précises à toutes mes questions.

ACADÉMIE MARIE-CLAIRE s'engage à ne pas céder, ni vendre le présent contrat. Nous avons pris connaissance des modalités stipulées aux présentes et acceptons de nous y conformer.

Signé à Kirkland

Autorité parentale

Date

Signature autorisée

Date



Toujours plus haut...

Toujours plus loin!

Fiche d'inscription

Pour l'année scolaire:

En classe de:

Nom de famille de l'élève

Prénom de l'élève

Sexe:

M F

Date de naissance (mm/jj/aaaa)

Lieu de naissance

Pays:

Code permanent

Numéro d'assurance maladie

Date d'expiration

Adresse de l'élève

Ville

Code postal

Prénom et nom du père

Occupation

Lieu de naissance du père

Adresse du père

Ville

Code postal

Numéro de téléphone (résidence)

Numéro de téléphone (travail)

Cellulaire

N.A.S. (pour reçu d'impôt, Relevé 24)

Reçu remis au nom du père

oui non non requis

Adresse électronique

Prénom et nom de la mère

Occupation

Lieu de naissance de la mère

Adresse de la mère

Ville

Code postal

Numéro de téléphone (résidence)

Numéro de téléphone (travail)

Cellulaire

N.A.S. (pour reçu d'impôt, Relevé 24)

Reçu remis au nom du père

oui non non requis

Adresse électronique

Langue maternelle

Langue parlée à la maison

Option 3^e langue:

Espagnol Italien Mandarin

Éducation préscolaire (5 ans) à plein temps

oui non entrée à la Maternelle

Si les parents sont séparés, correspondance à envoyer

au père à la mère

Les parents s'engagent à respecter le règlement interne et à accepter les décisions de l'administration pour le passage au niveau supérieur.

Date

Signature du parent

Administration



Toujours plus haut...

Toujours plus loin!

Frais divers

UNIFORME

L'achat de l'uniforme est obligatoire.

Les élèves doivent se présenter chaque jour en uniforme complet.

Les achats, échanges ou retour se font directement avec «la Maison d'Uniformes Lemira».

UNISEXE

Cardigan marine	60,85\$
Veston marine	89,40\$
Polar marine sans manches	55,50\$
Veste marine (souple)	46,90\$

GARÇONS

Chemise blanche manches courtes	60,85\$
Chemise blanche manches longues	26,75\$
Boléro tartan	38,95\$
Pantalon marine	40,95\$
Bermuda marine	36,60\$
Cravate tartan	19,10\$
Bas 3/4 marine	3/8,80\$

FILLES (Maternelle à 4^e année)

Blouse blanche manches courtes	36,60\$
Blouse blanche manches longues	38,60\$
Tunique à plis	76,85\$
Boucle marine	17,95\$
Bas genoux marine	3/10,60\$
Collants lycra	3/18,55\$

FILLES (5^e et 6^e année)

Chemisette blanche manches courtes	39,10\$
Chemisette blanche manches longues	39,10\$
Boléro tartan	38,35\$
Jupe à plus marine	55,95\$
Cravate marine	21,70\$
Bas genoux marine	3/10,60\$
Collants lycra	3/18,55\$

GYMNASTIQUE

T-shirt blanc	39,10\$
Chandail ouaté	39,10\$
Pantalon ouaté	38,35\$
Bermuda ouaté	55,95\$

SOULIERS

Soulier en cuir noir (junior) Garçon	65,40\$
Soulier en cuir noir (senior) Garçon	71,00\$
Soulier en cuir noir (junior) Fille	80,00\$
Soulier en cuir noir (senior) Fille	90,00\$

Les prix susmentionnés peuvent être sujets à des changements et n'incluent pas les taxes.